

Six étudiants ligériens sur dix résident à Nantes ou à Angers

Insee Flash Pays de la Loire • n° 118 • Février 2022

Parmi les 131 900 étudiants résidant dans les Pays de la Loire en 2018, six sur dix vivent à Nantes Métropole ou dans la communauté urbaine (CU) d'Angers. Les étudiants qui vivent en communauté sont minoritaires (5 %). Quatre étudiants sur dix résident avec leur(s) parent(s), un sur trois vit seul, un sur dix est en colocation et un sur dix vit en couple ou est un adulte d'une famille. Ces derniers sont plus souvent diplômés et en emploi. Six étudiants sur dix étudient dans leur commune de résidence. Les étudiants plus diplômés ou ceux qui vivent en colocation déménagent plus fréquemment.

En 2018, dans les Pays de la Loire, résident 131 900 **étudiants**. Ils représentent 7 % des étudiants de **France de province**. Cette part est identique au poids démographique de la région.

La répartition des étudiants, considérée au lieu de résidence, est très hétérogène sur le territoire ligérien et se concentre dans les grandes intercommunalités à proximité de l'offre d'enseignement supérieur. La forte présence d'étudiants entraîne une demande élevée de services de proximité et de transports mais également des tensions sur le marché locatif, notamment sur les petits logements.

Six étudiants ligériens sur dix vivent dans la métropole de Nantes ou la CU d'Angers

Les étudiants ligériens sont 71 % à suivre leur formation dans la métropole de Nantes et la CU d'Angers, ils sont 59 % à y résider. Ces deux intercommunalités sont celles où la part d'étudiants dans la population est la plus élevée. Ils y représentent respectivement 8 % et 9 % de la population ► **figure 1**, contre 3 % en moyenne dans la région. Dans une moindre mesure, ils sont aussi plus présents dans la CU du Mans (5 %), la communauté d'agglomération (CA) de La Roche-sur-Yon (4 %), la CA de Laval et la CU d'Alençon (3 à 4 %) en raison d'une offre d'enseignement supérieur présente mais moins élevée.

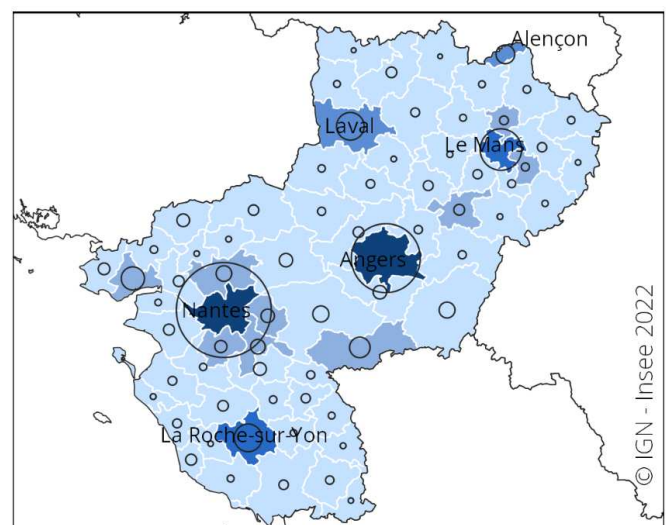
Quatre étudiants sur dix vivent avec leur(s) parent(s)

En 2018, 55 700 étudiants vivent avec leur(s) parent(s) ou un autre membre de leur famille (hors conjoint ou enfant) ► **figure 2**. Ils représentent 42 % des étudiants qui résident dans la région, contre 46 % en France de province.

Les autres étudiants, dits « décohabitants », vivent sans leur(s) parent(s) ou un autre membre de la famille. Ils représentent 69 900 personnes, soit 53 % des étudiants qui résident dans la région contre 49 % en France de province. Cet écart s'explique en partie par la situation socioéconomique plus favorable des

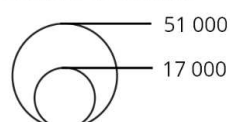
Pays de la Loire qui peut permettre aux parents de financer plus facilement le logement étudiant de leur enfant. Par ailleurs, la forte présence de l'apprentissage dans la région donne à certains étudiants les moyens de financer un loyer. Plus de la moitié des étudiants sont décohabitants dans les intercommunalités d'Angers, de Nantes, de la Roche-sur-Yon, de Laval et d'Alençon.

► 1. Nombre et part des étudiants dans la population par intercommunalité en 2018



Nombre d'étudiants

en %

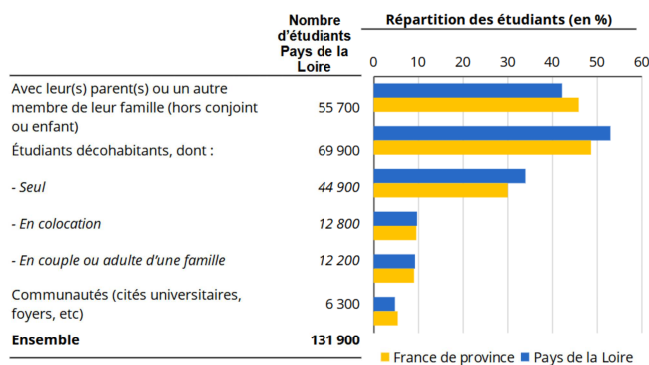


Note : 51 000 étudiants résident à Nantes Métropole (8 % de la population totale).

Champ : étudiants au lieu de résidence.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2018.

► 2. Répartition des étudiants selon le mode de cohabitation



Champ : étudiants au lieu de résidence.

Source : Insee, RP 2018.

Seul, en colocation, en couple : les étudiants résident dans des logements très différents

Un étudiant décohabitait peut vivre seul, en colocation, en couple ou être un adulte d'une famille.

En 2018, dans les Pays de la Loire, 34 % des étudiants vivent seul, soit 4 points de plus qu'en France de province ► [figure 2](#). Dans la majorité des cas, leurs logements comportent une seule pièce (60 %). Ils vivent plus souvent que les autres étudiants dans des logements loués meublés (38 %). Par ailleurs, 10 % des étudiants vivent en colocation, comme en France de province. Ils vivent très majoritairement dans des logements de trois pièces au minimum (88 %) et dans des logements loués vides (67 %).

Enfin, 9 % des étudiants sont en couple ou adulte d'une famille, comme en France de province. La moitié d'entre eux résident dans un logement qui comporte au minimum trois pièces. Ces étudiants sont plus diplômés que les autres. 64 % sont titulaires d'au moins un bac + 2 contre 35 % pour l'ensemble des étudiants. Ils sont aussi plus âgés (44 % ont 24 ans ou plus contre 19 % pour l'ensemble des étudiants). Enfin, la moitié de ces étudiants exerce une activité professionnelle notamment en apprentissage : 51 % d'entre eux contre 25 % pour l'ensemble des étudiants.

5 % des étudiants vivent en communauté

Plus minoritairement, 6 300 étudiants vivent en **communauté**, le plus souvent des cités universitaires. Ils représentent 5 % des étudiants qui résident dans la région ► [figure 2](#). Ces étudiants sont plus jeunes : 57 % ont moins de 20 ans contre 41 % pour l'ensemble des étudiants. Ils sont donc moins souvent avancés dans leurs études : seuls 24 % ont au minimum un bac + 2, contre 35 % pour l'ensemble des étudiants.

Six étudiants sur dix étudient dans leur commune de résidence

En 2018, la majorité des étudiants qui résident dans la région sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans leur commune de résidence (58 % contre 52 % en France de

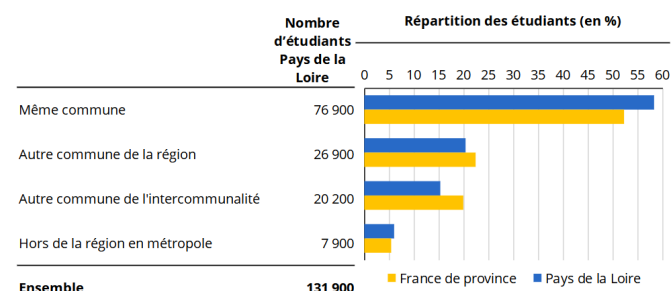
province) ou dans une autre commune de leur intercommunalité (15 % contre 20 % en France de province) ► [figure 3](#).

L'éloignement du domicile au lieu d'étude varie fortement selon le niveau de diplôme des étudiants. Les étudiants les plus diplômés étudient plus fréquemment très près ou très loin de leur commune de résidence. En effet, 64 % des étudiants avec au moins un bac + 5 étudient dans leur commune de résidence et 14 % hors de leur région de résidence, contre respectivement 56 % et 4 % pour ceux ayant uniquement le baccalauréat.

L'offre d'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus étant davantage concentrée au niveau géographique, les étudiants sont contraints de faire des trajets plus longs ou de déménager à proximité de leur lieu d'étude.

Les étudiants qui vivent chez leurs parents étudient moins souvent dans leur commune de résidence (24 %). À l'inverse, les étudiants qui résident en communauté étudient plus souvent dans leur commune de résidence (96 %) en raison de la forte proximité géographique entre les campus et les cités et résidences universitaires.

► 3. Répartition des étudiants selon le lieu d'étude



Champ : étudiants au lieu de résidence.

Source : Insee, RP 2018.

Un étudiant sur trois a déménagé en 2018

Les déménagements sont plus fréquents chez les étudiants que dans l'ensemble de la population. En 2018, 33 % des étudiants qui résident dans la région ont déménagé au cours de l'année précédente contre 12 % de l'ensemble de la population. Les déménagements des étudiants ligériens sont plus fréquents qu'en France de province (30 %).

Les étudiants les plus diplômés sont ceux qui déménagent le plus. En effet, dans la région, 40 % des étudiants titulaires d'au moins un bac + 5 ont déménagé au cours de l'année précédente contre 30 % pour ceux ayant au plus le baccalauréat. Les déménagements sont aussi plus fréquents chez les étudiants qui ne vivent pas avec leur(s) parent(s), notamment chez ceux qui vivent en colocation. En effet, 56 % des étudiants en colocation ont déménagé lors de l'année précédente contre 10 % pour ceux qui vivent chez leur(s) parent(s) ou un autre membre de leur famille (hors conjoint ou enfant). ●

Maëlle Fontaine, Louisa Hamzaoui (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Kaiser O.**, « [Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : moins présents dans la région](#) », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 98, décembre 2021.
- **Fontaine M. et al.**, « [Parcours d'insertion des jeunes en 2020](#) : entre brève pause et difficultés durables », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 97, novembre 2021.
- **Chesnel H., Féfeu L.**, « [Entrée plus difficile dans la vie active, surtout pour les jeunes peu diplômés](#) », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 109, mars 2021.

► Définitions

Étudiant : toute personne ayant déclaré être, au recensement de la population 2018 : âgée de 15 à 29 ans ; détentrice du baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ; et inscrite dans un établissement d'enseignement ; dont le lieu d'études est une commune abritant un établissement d'enseignement supérieur ou un CFA. Les étudiants sont analysés au lieu de résidence (et non d'étude).

France de province : les régions de métropole, hors Île-de-France.

Communauté : locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun (cités universitaires, foyers étudiants, internats, etc.).

